

## PUBLICATIONS DU 22 AOÛT 2025

### ENQUETE PUBLIQUE DU 8 AOÛT 2025

L'Administration communale d'Hérémece soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :

- **Mme Noémie Vuagniaux et M. Valentin Mottaz** pour la construction d'une maison d'habitation individuelle en résidence principale et d'un couvert à véhicules, plan n° 15, parcelle n° 3709 (nouvel état n° 10730), coordonnées : 2'596'282 / 1'114'168, propriétaire : M. Michael Randin, auteur des plans : PRYSME Architecture Sàrl, au lieu-dit : "Maillolet" en zone d'habitations de faible densité C.
- **M. et Mme Benoît Crettenand et Céline Gaspoz**, requérants et propriétaires, pour la modification du projet approuvé le 2 mai 2024 dans le cadre de la construction d'une maison d'habitation individuelle en résidence principale, plan n° 33, parcelle n° 5620, coordonnées : 2'598'832 / 1'113'484, auteur des plans : Alpin'Concept SA, au lieu-dit : "La Condémine (Euseigne)" en zone résidentielle.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

---

### ENQUETE PUBLIQUE DU 25 JUILLET 2025

L'Administration communale d'Hérémece soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **La société Theytaz Excursions SA** pour le changement d'affectation d'un bureau en garage sans mécanique avec création d'une porte de garage sectionnelle, plan n° 5, parcelle n° 1172, coordonnées : 2'599'093 / 1'113'148, propriétaire : Theytaz Excursions SA, auteurs des plans : DT Bregy Eric Sàrl, au lieu-dit : "Champclou" en zone d'extension des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

---

### AVIS AUX CONTRIBUABLES

#### 4<sup>ème</sup> tranche des impôts communaux 2025

Nous vous rappelons que la 4<sup>ème</sup> tranche des impôts communaux 2025 doit être acquittée pour le **10 septembre 2025**.

Avec nos remerciements

L'Administration communale